Università degli Studi di Torino

DIPARTIMENTO DI GIURISPRUDENZA

PROVA DI CONOSCENZA DELLA LINGUA FRANCESE

20 Giugno 2022

Nom

Prénom

N° Matricule

Corso di laurea

I Traduisez le texte suivant (Le Monde 14 Juin 2022)

**De plus en plus de procédures disciplinaires engagées contre les magistrats**

La saisine du Conseil supérieur de la magistrature pour des manquements professionnels ou déontologiques de juges a atteint un niveau inédit en 2021, selon des chiffres publiés mardi 14 juin.

Le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) devrait se pencher, mercredi 15 juin, en audience publique, sur le cas d’un juge d’instruction à qui il est reproché d’avoir brandi sa carte de magistrat pour tenter de récupérer sans payer sa voiture placée en fourrière, ou encore pour avoir fait venir un week-end greffiers (*cancellieri)* et magistrats du siège et du parquet (*giudicanti e pubblico ministero*) pour acter l’ouverture d’une information judiciaire, mais d’avoir fait attendre tout le monde plusieurs heures… le temps de pratiquer son sport de loisir. Il ne s’agit pas des manquements disciplinaires les plus graves examinés par le CSM ces dernières années. Mais le cas de ce magistrat lyonnais illustre la volonté du ministre de la justice, Eric Dupond-Moretti, de se montrer plus vigilant, si ce n’est plus sévère, dans la traque d’écarts déontologiques ou de manquements professionnels qui auparavant restaient sous les radars.

Selon le rapport d’activité du CSM, rendu public mardi 14 juin, le nombre de procédures disciplinaires engagées, presque exclusivement à l’initiative du ministre de la justice, a considérablement augmenté, passant de trois en 2018, à cinq en 2019, six en 2020 et dix-sept en 2021, un record. Pour les cinq premiers mois de 2022, l’autorité disciplinaire des magistrats a déjà été saisie à sept  reprises. Des chiffres à relativiser. Le nombre d’incartades reste faible ramené à la population des quelque 9 000 magistrats. Ce qui fait dire à Chantal Arens, présidente du CSM, que « le corps de la magistrature est sain ».

**II. Complétez le texte suivant à l’aide des mots en italique : *l’entreprise, travail, salarié, législatifs, collectifs, professionnelle.***

Généralités sur le droit du travail français

France il existe un Code du Travail qui regroupe la plupart des textes … et réglementaires En applicables en matière de droit du travail. Le code du travail est consultable sur le site [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).

Outre le Code du Travail, les conventions ou accords … conclus au niveau de … , de l'établissement ou du groupe ainsi que les conventions ou accords conclus au niveau de la branche … peuvent avoir des incidences sur les relations de … existant au sein d’une entreprise. Si la convention collective et le contrat de travail comportent tous deux une disposition relative au même objet, c'est la disposition la plus favorable qui est appliquée au … .

**III. Commentez le texte suivant en répondant aux questions ci-dessous**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

Répondez aux questions suivantes

1. Où voit-on une trace de l’ancien empire colonial de la France dans sa Constitution? (6-8 lignes)
2. Quels sont les autres textes qui ont valeur constitutionnelle selon la Constitution elle-même ? (5 - 6 lignes)
3. Les principes de la laïcité sont répétés plusieurs fois. Où les avez-vous trouvés et sous quelle forme? (4 - 5 lignes)
4. Pouvez-vous définir le principe de souveraineté selon la Constitution de 1958 ? (6-8 lignes)

**La Ve République**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

Le Gouvernement de la République, conformément à la loi constitutionnelle du 3 juin 1958, a proposé, Le Peuple français a adopté, Le Président de la République promulgue la loi constitutionnelle dont la teneur suit :

PREAMBULE

Le Peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils sont définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

En vertu de ces principes et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique.

Article 1

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Titre premier : De la souveraineté

Article 2.

La langue de la République est le français.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est la "Marseillaise".

La devise de la République est "Liberté, Egalité, Fraternité".

Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Article 3

La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

Le suffrage peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution. Il est toujours universel, égal et secret.

Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.